

SESSION 2026

AGRÉGATION
Concours interne et CAER

Section
HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Options
(choix du candidat à l'inscription)
Histoire ou Géographie

Commentaire, analyse scientifique, utilisation pédagogique
de documents historiques ou géographiques fournis au candidat
dans la discipline choisie par celui-ci au moment de son inscription.

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier. Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.

Tournez la page S.V.P.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie. Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

AGRÉGATION INTERNE HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

► Concours interne de l'Agrégation de l'enseignement public :

• **Commentaire en géographie :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EAI	1000C	103	0369

• **Commentaire en histoire :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EAI	1000C	103	0370

► Concours interne du CAER / Agrégation de l'enseignement privé :

• **Commentaire en géographie :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EAH	1000C	103	0369

• **Commentaire en histoire :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EAH	1000C	103	0370

OPTION GEOGRAPHIE

COMMENTAIRE DE DOCUMENTS

Sujet : Tourisme littoral et environnements

Liste des documents :**Documents 1 : Venise****Document 1a : Le navire de croisière MSC Magnifica passe dans le canal de la Giudecca à Venise, en Italie, le 9 juin 2019**

Source : *Ouest France*, juin 2021. <https://www.ouest-france.fr/europe/italie/venise-accueil-son-1er-bateau-de-croisiere-depuis-17-mois-a3b03164-c469-11eb-8b8e-03302949cc5a#:~:text=C'est%20le%20premier%20depuis%2017%20mois.&text=Venise%2C%20vid%C3%A9e%20de%20ses%20flots,lagune%20italienne%20fait%20toujours%20p%C3%A9nible>

Document 1b : Interdiction aux grands navires de croisière d'accéder à la lagune de Venise

Source : Unesco, avril 2021. <https://whc.unesco.org/fr/actualites/2272>

Document 2 : Pavillon bleu 2025 : palmarès et chronologie

Source : Association Teragir, mai 2025. <https://pavillonbleu.org/palmares-pavillon-bleu-2025/>

Document 3 : Brésil : une ancienne cité balnéaire bientôt engloutie par les eaux ?

Source : *France TV info*, février 2022. https://www.francetvinfo.fr/monde/bresil/bresil-une-ancienne-cite-balneaire-bientot-engloutie-par-les-eaux_4966728.html

Documents 4 : Les Sargasses, un défi pour la Caraïbe

Source : FIESCHI Jonathan, « Les sargasses, un défi pour la Caraïbe », *Géoconfluences*, février 2025. <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/les-espaces-littoraux-gestion-protection-amenagement/articles-scientifiques/sargasses>

Document 4a : L'Anse Cafard au Diamant (Martinique)

Source : Serge Bourgeat, 2018.

Document 4b : Filets de protection et ramassage des algues au Robert (Martinique)

Source : Serge Bourgeat, 2022.

Document 5 : Structuration et dynamiques de l'espace touristique à Bora Bora

Source : BLONDY Caroline, « Le tourisme, un facteur de développement durable des territoires insulaires tropicaux ? Tourisme, aménagement, environnement et société locale à Bora Bora (Polynésie française) », *Mondes du Tourisme*, Hors-série | septembre 2016. <https://journals.openedition.org/tourisme/1283>

Document 6 : Extrait de carte topographique La Grande-Motte – Le Grau-du-Roi

Source : IGN Géoportail, août 2025. <https://www.geoportail.gouv.fr>

Documents 7 : Les Maldives**Document 7a : L'archipel des Maldives**

Source : *GeoImage*, janvier 2024.

https://geoimage.cnes.fr/sites/default/files/drupal/202401/image/maldives_20131120_phr.jpg

Document 7b : L'île de Thilafushi

Source : *Consoglobe.com*, septembre 2014.

<https://www.consoglobe.com/maldives-dechets-cq>

Document 8 : Protection des tortues marines menacées à travers le monde : lancement de nouveaux projets TUI Turtle Aid

Source : TUI Care Foundation, mai 2024. <https://www.tuicarefoundation.com/fr/Newsroom/news-fr/2024/protection-des-tortues-marines-menacees-a-travers-le-monde>

Document 9 : Costa Rica : des centaines de touristes dérangent des tortues en train de pondre

Source : *Notre-planete.info*, septembre 2015. <https://www.notre-planete.info/actualites/4341-tortues-touristes-Costa-Rica>

Document 10 : Le Mui Ne des Vietnamiens : récréation collective, ombre et fraîcheur

Source : PEYVEL Emmanuelle, « Mui Ne (Vietnam) : deux approches différenciées de la plage par les touristes occidentaux et domestiques », *Géographie et cultures*, 67 | 2008, 79-92.

Tous les documents numériques ont été consultés en août 2025.

Documents 1 : Venise

Document 1a : Le navire de croisière MSC Magnifica passe dans le canal de la Giudecca à Venise, en Italie, le 9 juin 2019



Document 1b : Interdiction aux grands navires de croisière d'accéder à la lagune de Venise

L'UNESCO se réjouit de la décision du gouvernement italien d'interdire l'accès des grands navires de croisière à la Lagune de Venise. Le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO a exhorté l'Italie dès 2014 à interdire aux grands navires et aux pétroliers d'entrer dans la lagune de Venise. Allant parfois jusqu'à 40 000 tonnes, ils fragilisent la lagune de Venise et son équilibre écologique. Le décret-loi annoncé par le Gouvernement italien constitue ainsi une étape très positive dans la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité du patrimoine mondial.

Alors qu'une mission consultative UNESCO/ICOMOS¹/Convention de Ramsar, conduite en janvier 2020, a estimé que la redirection des navires de croisière vers un terminal provisoire dans le port de Marghera ne pouvait être qu'une solution temporaire, l'Organisation restera également attentive aux solutions mises en place par l'Italie, qui envisage notamment les possibilités d'utiliser les canaux existants (le canal industriel vers Port Marghera et le Canale Vittorio Emanuele III) pour contourner le centre historique.

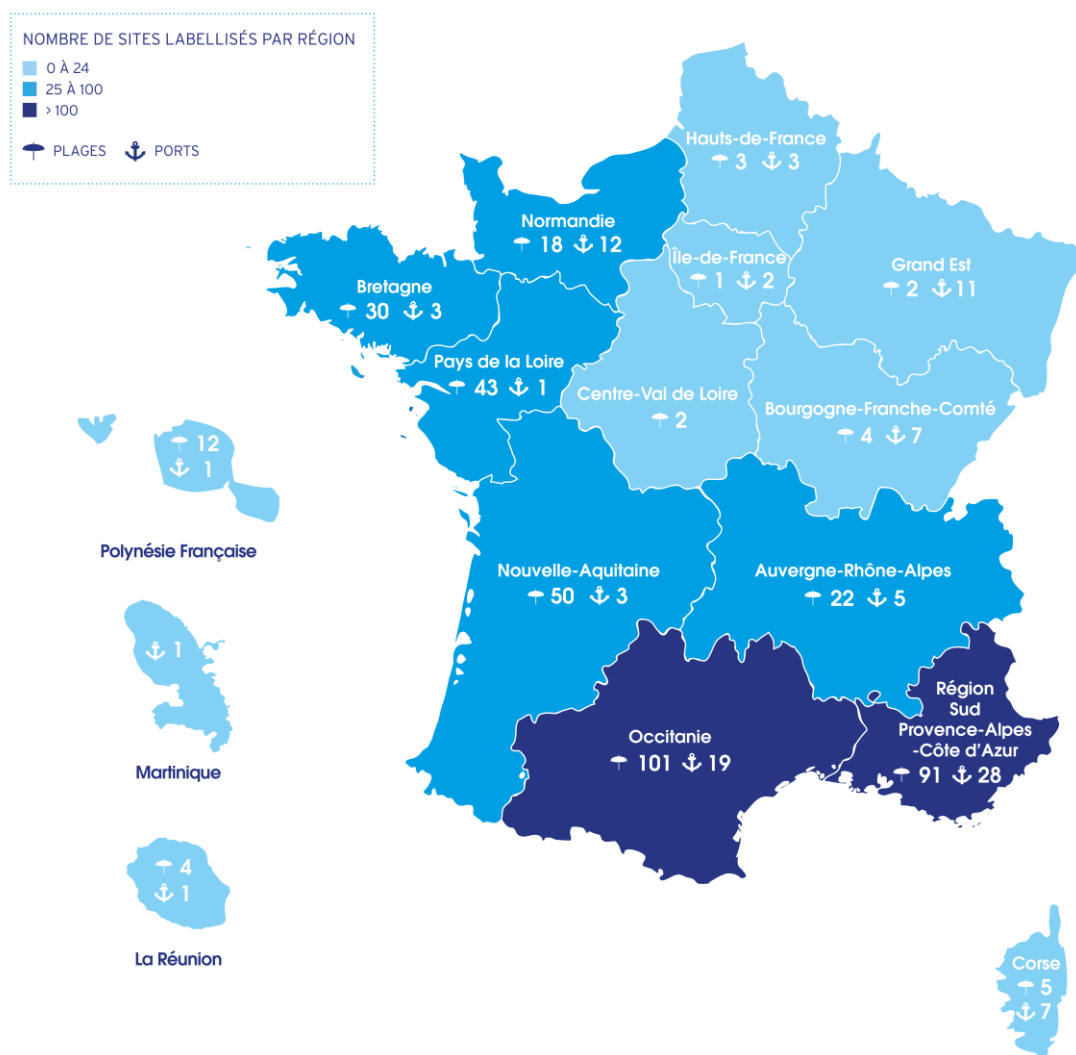
Dans l'esprit de la campagne internationale de sauvegarde lancée après les inondations historiques de Venise en 1966, l'UNESCO fournira toute l'assistance et le soutien nécessaire à l'Italie afin de protéger sur le long terme la valeur universelle exceptionnelle de ce bien du patrimoine mondial.

Venise, l'une des plus belles villes historiques du monde et site emblématique du patrimoine mondial depuis 1987, est menacée sur plusieurs fronts depuis de longues années. Elle fait face à des problèmes complexes et systémiques, tels que l'impact des marées et mouvements sous-marins sur les fondations des bâtiments historiques, les effets négatifs induits par l'homme sur l'écosystème de sa lagune, et la transformation de son habitat historique vernaculaire pour des raisons commerciales et touristiques entraînant l'exode des habitants, entre autres.... Bien avant la crise de la COVID-19, le tourisme de masse, notamment de croisière, était également une menace importante pour la ville et son environnement.

¹ ICOMOS est une organisation internationale non-gouvernementale qui œuvre pour la conservation des monuments dans le monde.

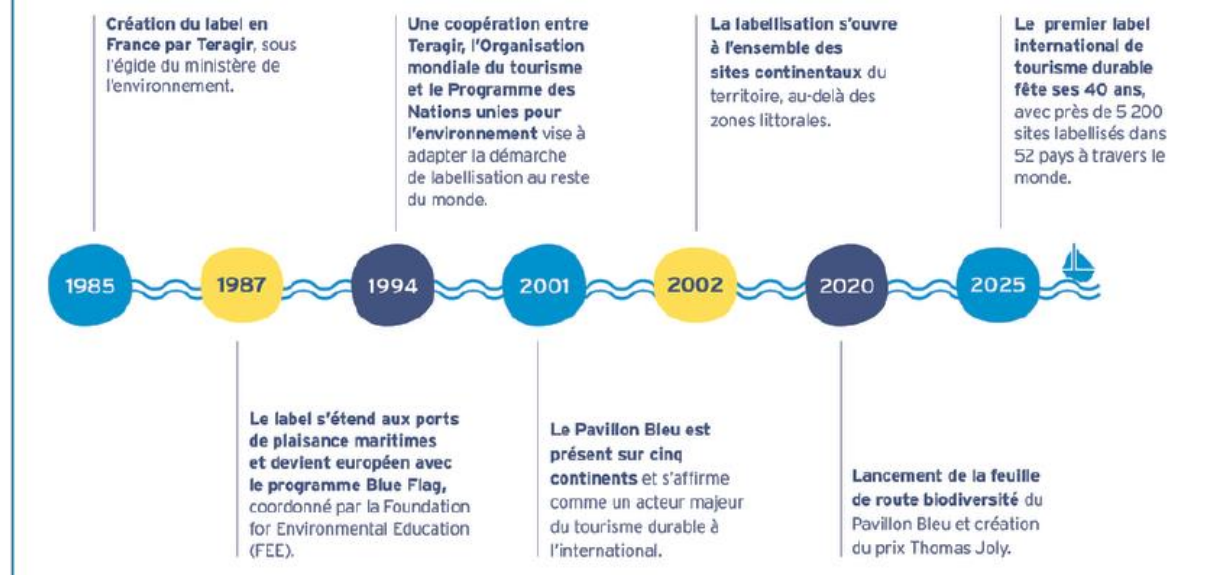
Document 2 : Pavillon bleu 2025 : palmarès et chronologie

PALMARÈS 2025 SITES LABELLISÉS PAVILLON BLEU



Chronologie du label Pavillon Bleu

40 ans d'histoire et d'engagement pour le tourisme durable



Document 3 : Brésil : une ancienne cité balnéaire bientôt engloutie par les eaux ?

Les éléments naturels comme la montée des océans effacent peu à peu Atafona, une cité balnéaire très prisée durant les années 60.

Au Brésil, une ville est en train d'être rayée de la carte. À 300 kilomètres de Rio, la cité balnéaire d'Atafona est en train de disparaître, dévorée par la mer. 500 maisons ont déjà été englouties. *"On ne peut pas rester comme ça, c'est devenu une ville abandonnée. On vit une apocalypse, c'est déchirant"*, déplore Veronica Viera, présidente de l'association SOS Atafona.

Sur les deux kilomètres de plage, on mesure mieux l'étendue des dégâts. Ces zones étaient habitées jusqu'à récemment à cet endroit où la mer gagne en moyenne six mètres par an. *"Je suis en train de m'organiser pour quitter cet endroit avec ma famille. Je ne veux pas la mettre en danger"*, explique un habitant du littoral. L'activité humaine, mais surtout l'érosion côtière sont à l'origine de ces changements naturels impressionnants. Plusieurs projets, comme la construction de digues ou le dépôt d'un nouveau sable, ont été proposés à la mairie. Aucune solution n'est pour l'instant envisagée.

Documents 4 : Les Sargasses, un défi pour la Caraïbe

Document 4a : L'Anse Cafard au Diamant (Martinique)

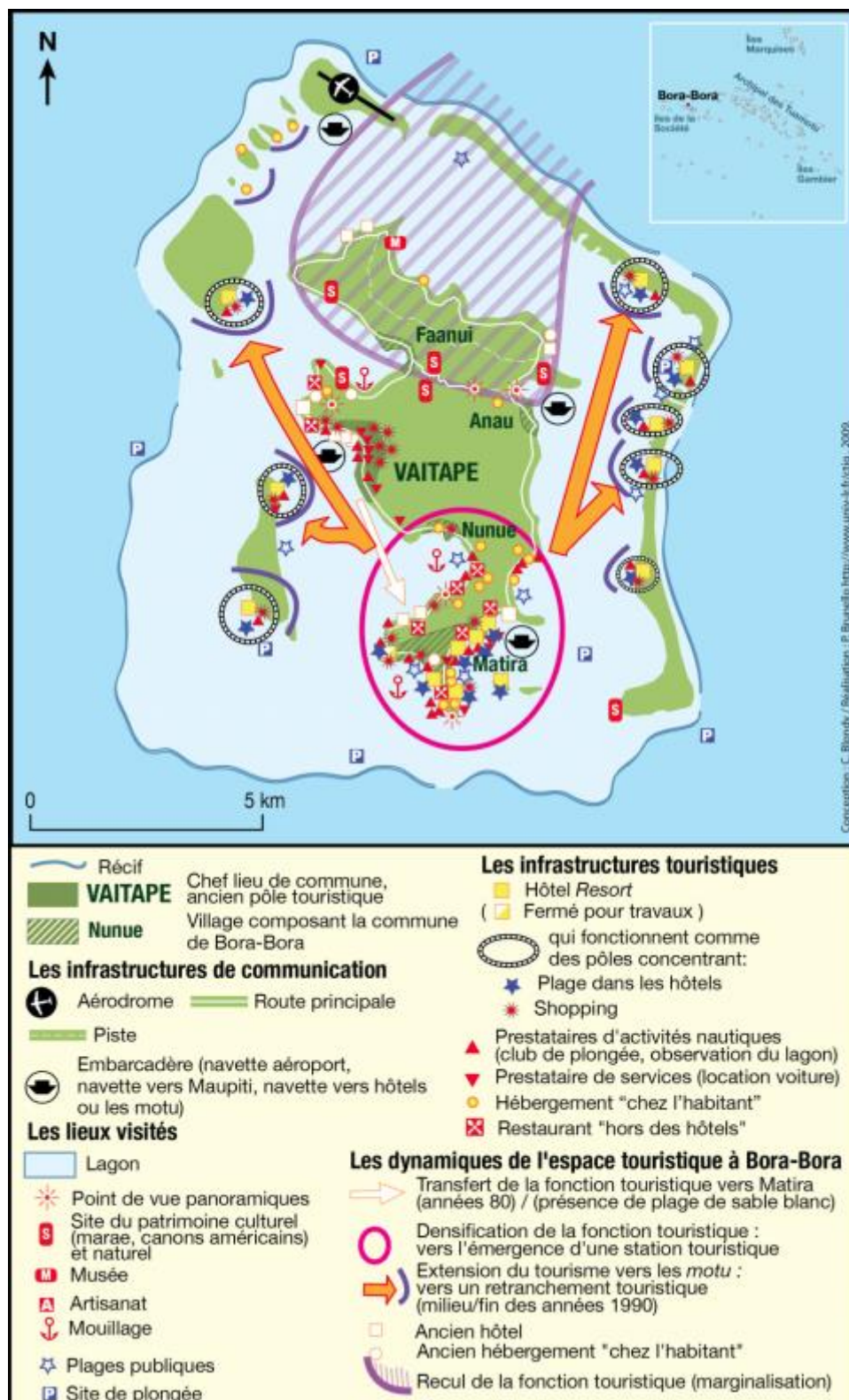
Plage considérée par les guides comme l'une des « 5 plus belles plages de Martinique », une des « 100 plus belles plages de France ».



Document 4b : Filets de protection et ramassage des algues au Robert (Martinique)

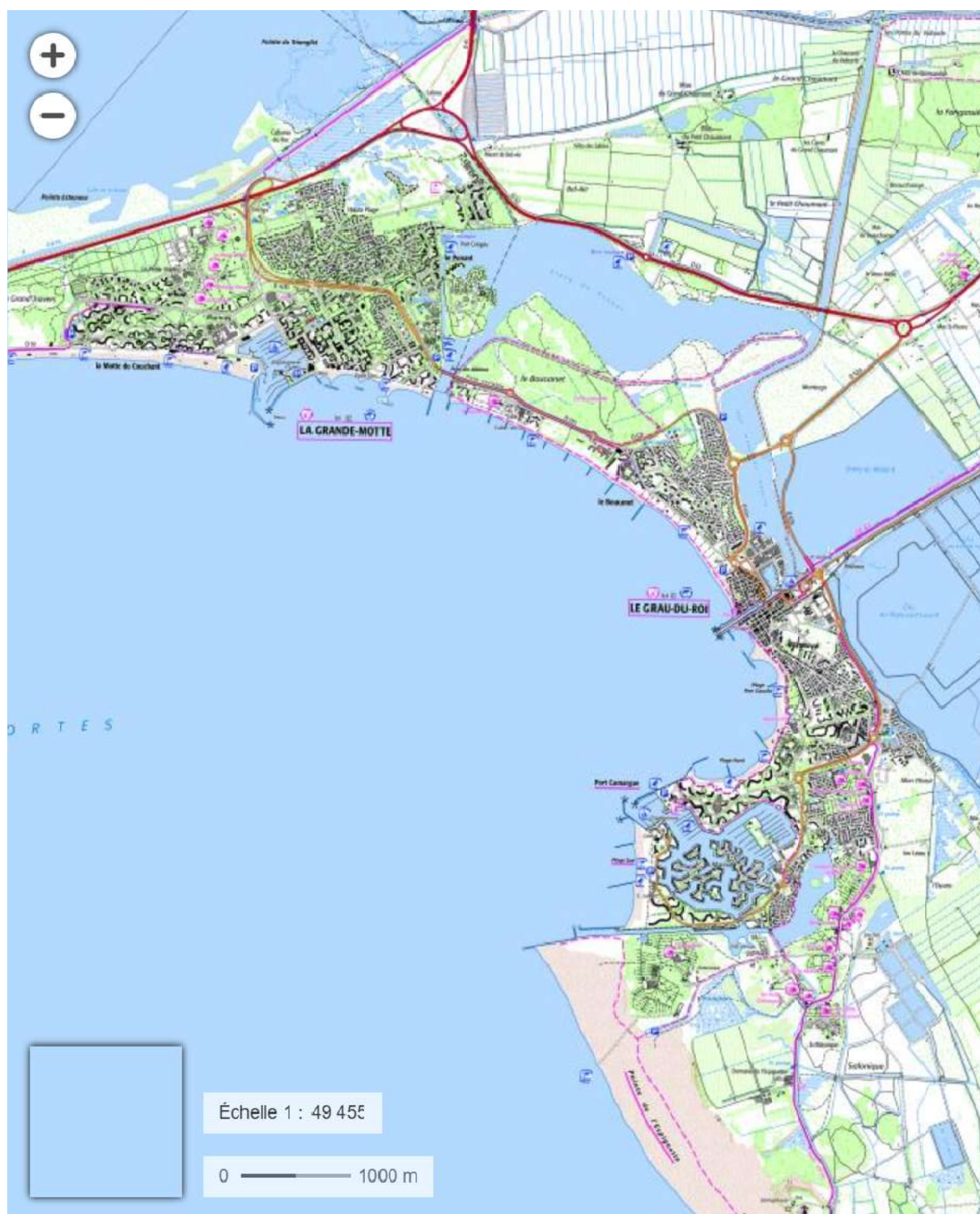


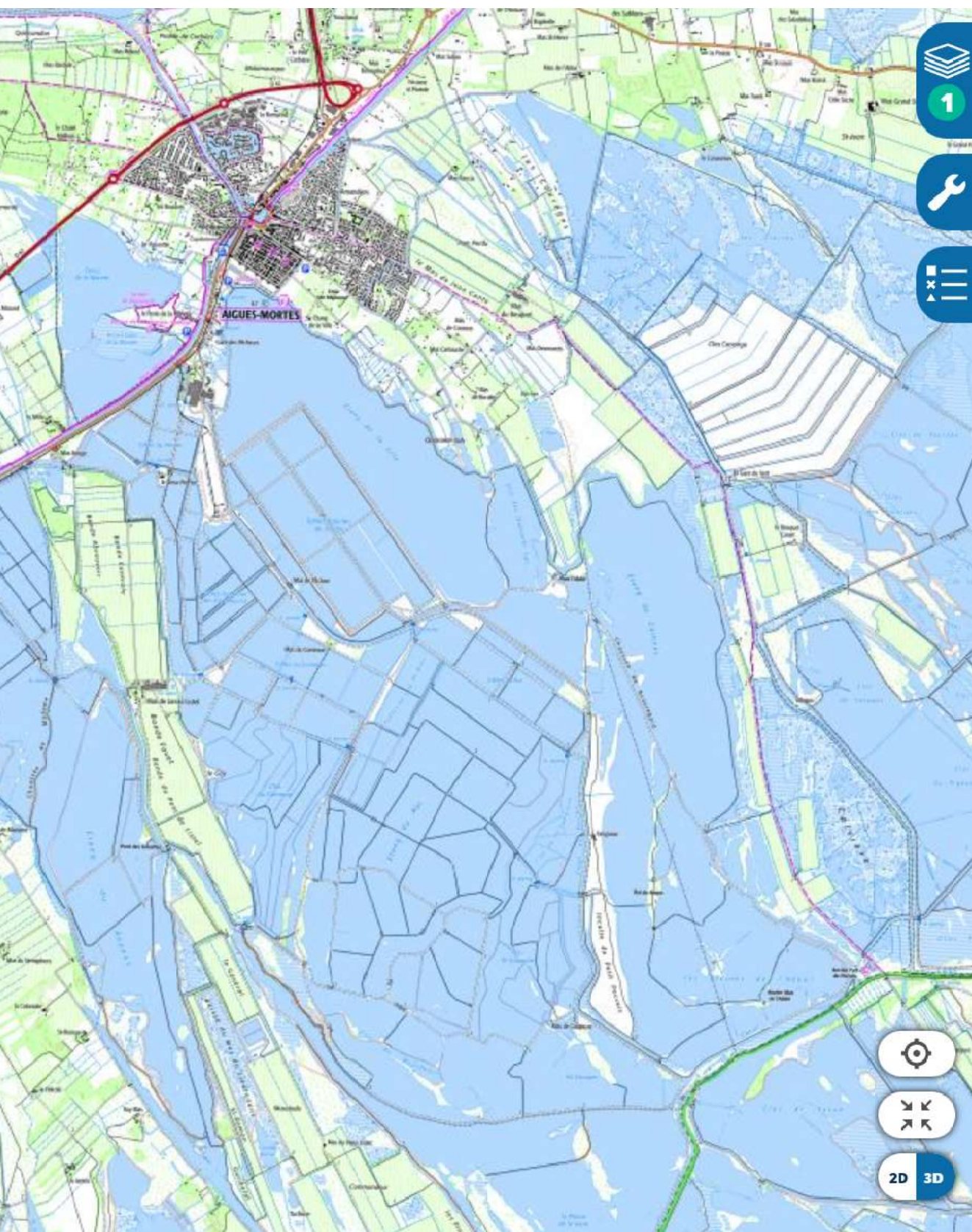
Document 5 : Structuration et dynamiques de l'espace touristique à Bora Bora



Motu : îlot corallien à la périphérie des îles volcaniques entre le lagon et l'océan.

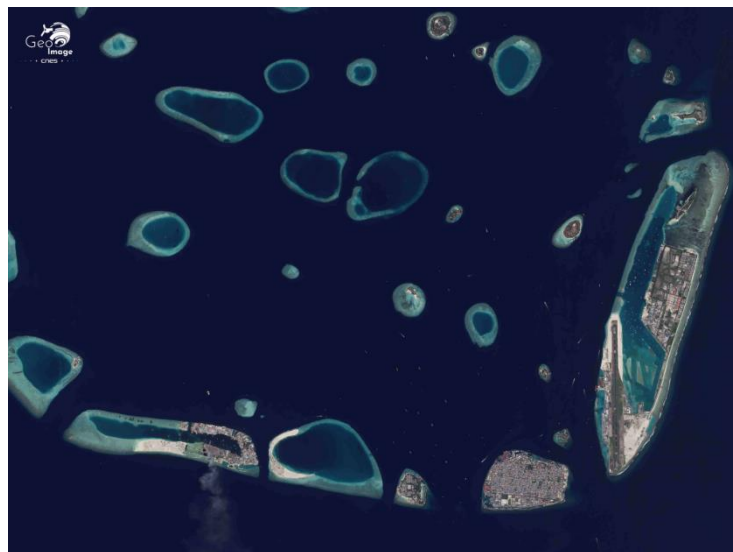
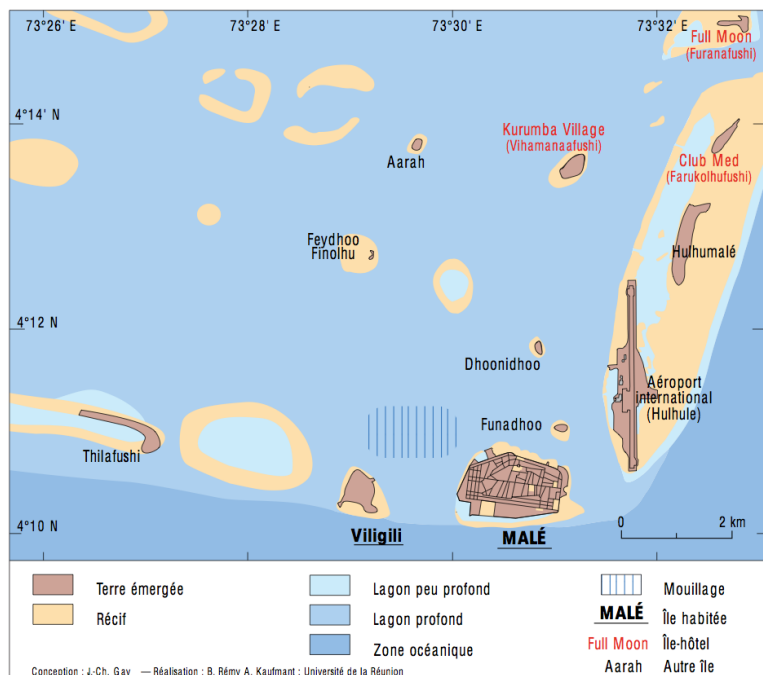
Document 6 : Extrait de carte topographique La Grande-Motte – Le Grau-du-Roi





Documents 7 : Les Maldives

Document 7a : L'archipel des Maldives



Document 7b : L'île de Thilafushi



Document 8 : Protection des tortues marines menacées à travers le monde : lancement de nouveaux projets TUI Turtle Aid

- Près de 500 000 bébés tortues marines vont être protégés grâce à une surveillance des plages, au déplacement des nids et à des patrouilles effectuées au sol et à l'aide de drones.
- Plus de 200 000 touristes et habitants vont être sensibilisés à la conservation marine et au tourisme respectueux des tortues grâce à des kiosques d'information, à des présentations publiques et à l'engagement des communautés à travers le monde.
- Le programme TUI Turtle Aid instaure un système de certification international dédié au respect des tortues qui va d'abord être mis en œuvre par 30 entreprises du bord de mer dans les quatre destinations de vacances.
- Ces nouveaux projets sont lancés dans le cadre de l'action "Marine May" de la TUI Care Foundation, qui souligne l'importance de la conservation marine, et de la journée mondiale des tortues du 23 mai.

Le tourisme constitue la principale source de revenus pour de nombreuses communautés au Cap-Vert et en Grèce, ainsi que dans les régions côtières de la Turquie et du Kenya. Le secteur du tourisme a été le principal moteur du développement de ces destinations au cours des dernières décennies, ce qui s'est traduit dans de nombreux cas par une pression accrue sur l'habitat naturel des tortues marines menacées. La TUI Care Foundation a donc mis en place le programme TUI Turtle Aid afin de protéger les tortues marines menacées et vulnérables, en particulier autour des plages de nidification. Grâce à la collaboration avec des ONG locales et des entreprises touristiques du bord de mer, il contribue aussi à la création de plages où il fait bon vivre pour les tortues et implique les touristes en leur fournissant des informations sur ces reptiles et la manière de les protéger.

Document 9 : Costa Rica : des centaines de touristes dérangent des tortues en train de pondre

Début septembre 2015, une importante foule de touristes a perturbé la ponte séculaire des tortues olivâtres sur les plages du refuge de la vie sauvage d'Ostional au Costa Rica, l'un des plus importants sites de ponte au monde pour ces tortues marines. Un manque de respect pour des espèces vulnérables qui suscite l'indignation.

Chaque année, des milliers de tortues olivâtre, luth et tortues vertes viennent pondre sur les plages du Costa Rica. Elles se fraient un chemin hors de l'eau puis creusent un trou pour y déposer leurs précieux œufs. Une fois que les tortues ont recouvert de sable le nid, elles repartent en mer. Ce rituel est particulièrement éprouvant pour les tortues qui ont besoin d'être sereines et non perturbées dans leur remontée sur la plage.

Pourtant, le syndicat des travailleurs du ministère de l'Environnement et de l'Énergie (SITRAMINAE), a rapporté sur son compte Facebook que le 5 septembre 2015, des centaines de touristes avaient envahi les plages paradisiaques de Guanacaste (côte pacifique nord du Costa Rica) au moment où des tortues olivâtres venaient pondre.

Les tortues olivâtres ont une carapace presque ronde, de couleur olivâtre et une taille relativement petite de 60 cm (longueur et largeur). Le poids des adultes n'est seulement que de 30-50 kg.

Si chaque mois, ces tortues viennent pondre sur les plages du refuge de la vie sauvage, un phénomène connu sous le nom d' "arribadas", les mois de septembre et octobre sont les mois où affluent le plus grand nombre d'animaux. Il n'en faut pas plus pour que les tours opérateurs incitent les touristes à venir voir ce spectacle, d'autant plus que les pluies diluviennes

habituelles à cette saison n'ont pas été au rendez-vous. La sécheresse, inhabituelle dans cette région en devient même inquiétante.

Ce fut le cas, mais avec un afflux complètement hors de contrôle : les touristes ont causé un stress important pour les tortues au point qu'une partie d'entre elles sont retournées directement à la mer, sans même avoir pondu. [...]

Normalement, les sites de ponte des tortues au Costa Rica sont strictement encadrés : chaque visiteur qui souhaite s'en approcher doit être accompagné d'un guide habilité qui prend toutes les précautions nécessaires pour que les touristes puissent contempler ce spectacle sans déranger les tortues. Mais les touristes n'ont pas suivi les recommandations des autorités et se sont pressés sur la plage en contournant les points d'accès contrôlés. [...]

En effet, le Costa Rica est sans doute l'un des pays les plus respectueux de sa biodiversité, tout à fait exceptionnelle. Outre l'élan naturel de la plupart de ses habitants pour le respect du vivant, les parcs naturels sont plutôt bien encadrés et il n'est pas possible d'y faire n'importe quoi, du moins en petit groupe.

Document 10 : Le Mui Ne¹ des Vietnamiens : récréation collective, ombre et fraîcheur

Eviter le soleil est une des données fondamentales pour comprendre l'agencement de ce territoire touristique. Les Vietnamiens cherchent surtout à s'en protéger, d'abord pour des raisons médicales (à cette latitude, le soleil est en effet particulièrement agressif), mais aussi parce qu'esthétiquement, une peau blanche est bien plus belle qu'une peau bronzée. Cette dernière renvoie en effet aux paysans, à leur peau burinée par le soleil à force de travailler dehors. Etre bronzé, c'est ressembler à un *nha que* en vietnamien, c'est-à-dire à un « plouc de la campagne ». C'est ce qui explique que le mot même n'existe pas en vietnamien : bronzer se dit *den di*, *den* signifiant noir et *di* dénotant un accroissement négatif. En vietnamien, bronzer se dit donc « noircir », il sert à bien d'autres choses qu'à définir la peau hâlée et reste dépréciatif.

Plus qu'une simple analyse de discours, ces mots reflètent surtout un autre rapport au soleil, bien différent de celui des Occidentaux, et qui explique que la plage soit un espace répulsif. Ce n'est ni un espace de détente, ni un espace de sociabilité. C'est seulement un espace de passage entre la mer et l'établissement balnéaire couvert où l'on reste à l'abri du soleil. La plage est tellement répulsive dans la mentalité vietnamienne, « qu'aller à la plage », expression si courante chez les Occidentaux, n'existe pas ici. Les Vietnamiens disent plutôt *di biên*, aller à la mer ; et c'est littéralement ce qui se passe : ils vont d'abord et surtout se baigner. Il ne s'agit pas de nager (la plupart ne sachant pas), mais bien de se baigner, c'est-à-dire de se rafraîchir, de jouer dans l'eau et de profiter des bienfaits associés à l'eau de mer, considérée comme tonifiante et bonne pour la peau. [...]

A Hon Rom², de nombreux dispositifs spatiaux s'expliquent par cette recherche de fraîcheur : la proximité de la mer bien sûr, mais aussi ce vaste espace en forme de halle couverte sous toit de tôle. C'est là que les Vietnamiens se concentrent, à raison de plusieurs centaines en haute saison. Des chaises, tables, transats et hamacs y sont disposés, afin de se reposer à l'ombre. Des ventilateurs sont disposés ça et là, et beaucoup de touristes apportent leur éventail. Quant à l'hôtel, il offre la climatisation dans chaque chambre, et c'est avec délice que ses hôtes en profitent pour dormir, à l'heure de la sieste par exemple. Enfin, à proximité du restaurant se trouvent des douches payantes et un grand bassin d'eau douce gratuite. Les Vietnamiens s'y rincent toujours après la baignade, et disposent ainsi d'eau douce fraîche en permanence au cours de leur journée.

En assurant confort et fraîcheur, cette halle couverte constitue le pôle central de ce territoire touristique, à la différence de la plage de sable chez les Occidentaux. Les Vietnamiens y restent une bonne partie de la journée, sauf pour aller se baigner. S'il existe un espace de sociabilité sur les plages vietnamiennes, c'est bien celui-là. Les Vietnamiens y mangent, y boivent, y discutent, y jouent aux cartes et y dorment. Ils s'y installent confortablement, car il est hors de question pour eux de s'asseoir à même le sable : c'est désagréable, voire sale, et en plus il y fait trop chaud. Ils peuvent se reposer dans des transats et des hamacs, se faire servir un repas sur une table (et non pique-niquer comme les Occidentaux aiment le faire sur le sable) et laisser leurs affaires en toute sécurité lorsqu'ils vont se baigner. [...]

Une autre dimension est également à prendre en compte pour cerner la spécificité de ce territoire touristique : sa temporalité. Recherchant surtout la fraîcheur et fuyant le soleil, les Vietnamiens ne suivent pas du tout le même rythme que les touristes occidentaux. Ils viennent se baigner très tôt (à partir de 5 ou 6 h du matin), avant le petit-déjeuner. Aux heures les plus chaudes de la journée, le bord de mer est déserté : chacun rentre à l'hôtel se reposer au frais ou s'abriter sous une halle couverte pour déjeuner. Les touristes vietnamiens ne réinvestissent le lieu que plus tard, entre 16 h et 17 h, lorsque le soleil sera moins agressif. Les divertissements nocturnes au bord de l'eau sont loin d'être aussi répandus que chez les Occidentaux. La journée se termine donc en général par une promenade digestive en bord de mer, avant de regagner sa chambre entre 22 h et minuit au plus tard.

¹ Mui Ne est une station balnéaire qui se situe à environ 175 kilomètres au nord-est de Hô Chi Minh Ville.

² Site de la station de Mui Ne.

OPTION HISTOIRE

Commentaire de documents

Femmes en révolution (années 1770-1804) – France, États-Unis, Saint-DomingueListe des documents :

Les documents sont donnés dans un ordre chronologique. Le candidat les utilisera librement en fonction de ses propres choix.

Document 1 : Une société patriotique de femmes en 1775

Source : Philip DAWE, *A Society of Patriotic Ladies, at Edenton in North Carolina*, Londres, gravure coloriée à la main, British Museum, 1775.

Document 2 : Lettre d'Abigail Adams à son mari John Adams, le 31 mars 1776

Source : Lettre d'Abigail ADAMS à son mari John Adams, le 31 mars 1776, *National Archives, Founders Online* [en ligne]

<https://founders.archives.gov/?q=Author%3A%22Adams%2C%20Abigail%22&s=1111311111&r=80&ms=googlegrant>

Document 3 : Olympe de Gouges, *Réflexions sur les hommes nègres*, 1788

Source : Olympe DE GOUGES, *Zamore et Mirza ou l'Heureux Naufrage, suivi de Réflexions sur les hommes nègres*, p. 92-99, Paris, chez Cailleau, 1788.

Document 4 : Les trois ordres au féminin

Source : *A faut esperer qu'eu se jeu la Finira bentot*, eau-forte anonyme en couleur, BnF, département des Estampes et de la photographie, 1789.

Document 5 : L'incendie de Port-au-Prince (21-22 novembre 1791) d'après le récit de deux colons blancs**Document 5a : Récit d'Antoine Lajard**

Source : Antoine LAJARD, *Mémoires*, éditées dans Jacques CAUNA, « La Révolution à Port-au-Prince (1791-1792) vue par un Bordelais », *Annales du Midi*, t. 101, n°185-186 (1989), p. 169-200.

Document 5b : Récit d'Antoine Dalmas

Source : Antoine DALMAS, *Histoire de la Révolution de Saint-Domingue*, Paris, Mame frères, 1814.

Documents 6 : La Révolution française vue par Lesueur**Document 6a : Théroigne de Méricourt en habit d'amazone**

Source : Jean-Baptiste LESUEUR, *Théroigne de Méricourt en habit d'amazone*, gouache, musée Carnavalet, entre 1792 et 1795.

Document 6b : Famille allant à la guinguette

Source : Jean-Baptiste LESUEUR, *Famille allant à la guinguette*, gouache, musée Carnavalet, entre 1793 et 1794.

Document 6c : La disette du pain

Source : Jean-Baptiste LESUEUR, *La disette du pain*, gouache, musée Carnavalet, entre 1794 et 1796.

Document 7 : Rapport du député Amar, 9 brumaire an II

Source : Rapport du député AMAR au nom du Comité de sûreté générale, sur la nécessité d'interdire aux femmes d'exercer les droits politiques et de s'assembler, lors de la séance du 9 brumaire an II (30 octobre 1793), Archives parlementaires.

Document 8 : « Aux républicaines »

Source : « Aux républicaines », article paru dans *La Gazette nationale ou le Moniteur universel*, 29 brumaire an II (19 novembre 1793), [en ligne]

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k44125026/f1.image>

Document 9 : Précis de la conduite révolutionnaire de dame Pauline Léon

Source : « Précis de la conduite révolutionnaire de dame Pauline Léon, femme Leclerc », rédigé le 4 juillet 1794 en prison, et adressé au Comité de sûreté générale. Archives nationales, Paris, F7 4774/9, dossier Leclerc.

Document 1 : Une société patriotique de femmes en 1775



Texte écrit sur le document au centre de la gravure : *"We the Ladys of Edmonton do hereby solemnly Engage not to Conform to that Pernicious Custom of Drinking Tea, or that we the aforesaid Ladys will not promote ye wear of Manufacture from England untill such time that all Acts which tend to Enslave this our Native Country shall be Repeated"*.

Traduction : « Nous, les dames d'Edmonton, nous engageons solennellement à ne pas nous conformer à cette coutume pernicieuse qui consiste à boire du thé, ou à ne pas promouvoir le port de vêtements fabriqués en Angleterre jusqu'à ce que toutes les lois qui tendent à asservir notre pays natal soient abrogées. »

Document 2 : Lettre d'Abigail Adams à son mari, John Adams¹, le 31 mars 1776

Braintree, le 31 mars 1776

J'aimerais que vous m'écriviez une lettre moitié moins longue que celles que je vous adresse, et que vous me disiez, si vous le pouvez, où votre flotte est partie. De quel type de défense la Virginie peut-elle se prévaloir contre notre ennemi commun ? Est-elle suffisamment bien située pour assurer une défense efficace ? Ces Messieurs de la *Gentry*² et le peuple ne sont-ils pas des vassaux, ne sont-ils pas comme des indigènes sauvages aux yeux de la Grande-Bretagne ? J'espère que leurs fusiliers, qui se sont montrés très sauvages et même sanguinaires, ne sont pas représentatifs de la population en général. [...]

J'ai parfois été prête à penser que la passion pour la liberté ne peut être aussi forte dans le cœur de ceux qui ont l'habitude de priver leurs semblables de la leur. Je suis certaine que cela ne repose pas sur le principe généreux et chrétien qui consiste à faire aux autres ce que nous voudrions qu'ils nous fassent. [...]

J'ai hâte d'apprendre que vous avez déclaré votre indépendance. À propos, dans le nouveau code de lois que vous devrez sans doute élaborer, je vous prie de ne pas oublier les femmes et de vous montrer plus généreux et plus favorable à leur égard que vos ancêtres. Ne confiez pas un pouvoir illimité aux maris. N'oubliez pas que tous les hommes seraient des tyrans s'ils le pouvaient. Si les femmes ne font pas l'objet d'une attention et d'un soin particuliers, nous sommes déterminées à fomenter une rébellion et nous ne nous considérerons pas liées par des lois dans lesquelles nous n'avons pas notre mot à dire ni de représentation.

Que votre sexe soit naturellement tyrannique est une vérité si bien établie qu'elle ne souffre aucune contestation, mais ceux d'entre vous qui souhaitent être heureux renonceront volontiers au titre sévère de maître pour celui, plus tendre et plus attachant, d'ami. Pourquoi alors ne pas priver les vicieux et les hors-la-loi du pouvoir de nous traiter avec cruauté et indignité en toute impunité ? Les hommes sensés de tous les temps abhorrent ces coutumes qui ne nous traitent que comme les vassales de votre sexe. Considérez-nous donc comme des êtres placés par la providence sous votre protection et, à l'imitation de l'Être suprême, n'utilisez ce pouvoir que pour notre bonheur.

Adieu. Je n'ai pas besoin de vous dire à quel point je suis votre amie fidèle.

¹ John Adams est membre du Congrès continental entre 1774 et 1778.

² *Gentry* : en Virginie, classe des grands propriétaires terriens.

Document 3 : Olympe de Gouges, *Réflexion sur les hommes nègres*, 1788

L'espèce d'hommes nègres m'a toujours intéressée à son déplorable sort. À peine mes connaissances commençaient à se développer, et dans un âge où les enfants ne pensent pas, que l'aspect d'une Nègresse que je vis pour la première fois, me porta à réfléchir, et à faire des questions sur sa couleur. Ceux que je pus interroger alors, ne satisfirent point ma curiosité et mon raisonnement. Ils traitaient ces gens-là de brutes, d'êtres que le Ciel avait maudits ; mais, en avançant en âge, je vis clairement que c'était la force et le préjugé qui les avaient condamnés à cet horrible esclavage, que la Nature n'y avait aucune part, et que l'injuste et puissant intérêt des Blancs avait tout fait. [...]

Revenons à l'effroyable sort des Nègres ; quand s'occupera-t-on de le changer, ou du moins de l'adoucir ? Je ne connais rien à la Politique des Gouvernements ; mais ils sont justes, et jamais la Loi Naturelle ne s'y fit mieux sentir. Ils portent un œil favorable sur tous les premiers abus. L'homme partout est égal. Les Rois justes ne veulent point d'esclaves ; ils savent qu'ils ont des sujets soumis, et la France n'abandonnera pas des malheureux qui souffrent mille trépas pour un, depuis que l'intérêt et l'ambition ont été habiter les îles les plus inconnues.

Les Européens avides de sang et de ce métal que la cupidité a nommé de l'or, ont fait changer la Nature dans ces climats heureux. Le père a méconnu son enfant, le fils a sacrifié son père, les frères se sont combattus, et les vaincus ont été vendus comme des bœufs au marché. Que dis-je ? c'est devenu un Commerce dans les quatre parties du monde. Un commerce d'hommes !... Grand Dieu ! et la Nature ne frémit pas ! S'ils sont des animaux, ne le sommes-nous pas comme eux ? et en quoi les Blancs diffèrent-ils de cette espèce ? [...]

Que produit le despotisme barbare des habitants des Isles et des Indes ? Des révoltes de toute espèce, des carnages que la puissance des troupes ne fait qu'augmenter, des empoisonnements, et tout ce que l'homme peut faire quand une fois il est révolté. N'est-il pas atroce aux Européens, qui ont acquis par leur industrie des habitations considérables, de faire rouer de coups du matin au soir ces infortunés qui n'en cultiveraient pas moins leurs champs fertiles, s'ils avaient plus de liberté et de douceur ? Leur sort n'est-il pas des plus cruels, leurs travaux assez pénibles, sans qu'on exerce sur eux, pour la plus petite faute, les plus horribles châtiments ? On parle de changer leur sort, de proposer les moyens de l'adoucir, sans craindre que cette espèce d'hommes fasse un mauvais usage d'une liberté entière et subordonnée.

Je n'entends rien à la Politique. On augure qu'une liberté générale rendrait les hommes nègres aussi essentiels que les Blancs : qu'après les avoir laissés maîtres de leur sort, ils le soient de leurs volontés : qu'ils puissent élever leurs enfants auprès d'eux. Ils seront plus exacts aux travaux, et plus zélés. L'esprit de parti ne les tourmentera plus, le droit de se lever comme les autres hommes les rendra plus sages et plus humains. Il n'y aura plus à craindre de conspirations funestes. Ils seront les cultivateurs libres de leurs contrées, comme les Laboureurs en Europe. Ils ne quitteront point leurs champs pour aller chez les Nations étrangères.

Document 4 : Les trois ordres au féminin



« A faut esperer q'eu se jeu la Finira bentot. Les 3 ordres du temps passé. En juin 1789 »

Document 5 : L'incendie de Port-au-Prince (21-22 novembre 1791) d'après le récit de deux colons blancs

Document 5a : Récit d'Antoine Lajard³

Le lendemain, avant jour, les cris « au feu » nous remplirent d'effroi : c'était un corps de garde des mulâtres situé au haut de la ville auquel en l'abandonnant on avait mis le feu. [...] Les soldats au lieu de secourir les rues en flammes, de protéger le citoyen contre l'insulte et le pillage, insultaient et protégeaient eux-mêmes le pillage. [...] C'était une infamie, une scélératesse dont il serait difficile de trouver d'exemples répandus dans la ville, les uns dans les patrouilles qui n'avaient aucune utilité, qui rendaient le désordre encore plus effrayant, les autres le sabre sous le bras ou à la main, courant les rues qu'habitaient les femmes de couleur, les chassant, les poursuivant, brisant, détruisant leurs meubles, leurs effets ; les conduisant à la geôle⁴, elles en sortirent quelques jours après lorsque la peur détermina encore de faire de nouvelles propositions de paix aux mulâtres. Elles furent conduites (du moins celles qui voulurent quitter soit la ville, soit la rade) à la Croix-des-Bouquets⁵, par un détachement d'Artois et de Normandie.

Document 5b : Récit d'Antoine Dalmas⁶

Le plus violent incendie éclata tout à coup au centre de la ville. Pendant qu'on s'y portait en foule pour en arrêter les progrès, deux ou trois autres foyers parurent à la fois et la menacèrent d'une ruine totale. Les troupes, voyant ce désastre, cessèrent de poursuivre les hommes de couleur, et revinrent sur leurs pas. [...] Cet incendie dura vingt-quatre heures, et consuma la moitié de la ville. Tous les partis s'accusèrent réciproquement. Ce fut d'abord aux gens de couleur, et surtout à leurs femmes, ensuite aux négociants qu'on l'attribua.

³ Antoine Lajard est un négociant bordelais, basé à Port-au-Prince. Cette relation est conservée aux Archives départementales des Landes sous la cote 1 U 585.

⁴ D'après l'auteur, le Commandant général de la Garde Nationale du Port-au-Prince fit tirer au canon sur les femmes de couleur qui cherchaient à fuir en bateau. Elles furent sauvées par la municipalité qui les mit en sécurité dans la prison de la ville.

⁵ Il s'agit d'une paroisse périphérique.

⁶ Antoine Dalmas est un colon chirurgien vivant sur la plantation Galliffet à Saint-Domingue. Son *Histoire de la révolution de Saint-Domingue*, rédigée en 1793-94, n'est publiée qu'en 1814.

Documents 6 : La Révolution française vue par Lesueur

Document 6a : Théroigne de Méricourt en habit d'amazone



Au recto du montage ancien, sous chaque gouache, étiquettes avec légendes manuscrites à l'encre brune et au crayon noir : de gauche à droite : « Jeune garçon portant une corbeille de fruits à la fête de l'agriculture. An 7. » ; « Femme en habit militaire. M^{lle} Méricourt » ; « Gardes à pied de Louis XVI lorsqu'il étoit aux Thuilleries. » ; « Elèves de Mars » ; « Uniforme de la Composition du Peintre David, ils ont été supprimé après la chute de Robespierre. » ; « Institu Nationale » ; « Elèves, ou enfant de la patrie. enfant de Pitié » ; « Elèves surnommés petits Bourdon. »

Document 6b : Famille allant à la guinguette



Document 6c : La disette du pain



Légende, de gauche à droite :

1^{ère} étiquette : « La Disette du pain. An 4. Dans cette fâcheuse année des femmes faisaient cuire dans les places publiques des choux et autres racines qu'elles vendaient aux ouvriers, et aux pauvres 50 sous chaque assiettée, et n'en avait pas qui voulait. »

2^{ème} étiquette : « vendeur d'argent au perron du palais Royal »

3^{ème} étiquette : « Des rentiers vendent leurs derniers effets. »

Document 7 : Rapport du député Amar, 9 brumaire an II

Les femmes doivent-elles se réunir en association politique ? [...] Non, parce qu'elles seraient obligées d'y sacrifier des soins plus importants auxquelles la nature les appelle. Les fonctions privées, auxquelles sont destinées les femmes par la nature même tiennent à l'ordre général de la société ; cet ordre social résulte de la différence qu'il y a entre l'homme et la femme. Chaque sexe est appelé à un genre d'occupation qui lui est propre ; son action est circonscrite dans ce cercle qu'il ne peut franchir, car la nature qui a posé les limites à l'homme commande impérieusement, et ne reçoit aucune loi.

L'homme est fort, robuste, né avec une grande énergie, de l'audace et du courage ; [...] il est presque exclusivement destiné à [...] tout ce qui exige de la force, de l'intelligence, de la capacité [et] paraît seul propre aux méditations profondes et sérieuses [...].

Quel est le caractère propre à la femme ? [...] Commencer l'éducation des hommes, préparer l'esprit et le cœur des enfants aux vertus publiques [...]. Sans doute il est nécessaire qu'elles s'instruisent elles-mêmes dans les principes de la liberté pour la faire chérir à leurs enfants ; elles peuvent assister aux délibérations des sections, aux discussions des Sociétés populaires ; mais, faites pour adoucir les mœurs de l'homme, doivent-elles prendre une part active à des discussions dont la chaleur est incompatible avec la douceur et la modération qui font le charme de leur sexe ? [...] En général, les femmes sont peu capables de conceptions hautes et de méditations sérieuses [...].

Nous croyons donc qu'une femme ne doit pas sortir de sa famille pour s'immiscer dans les affaires du gouvernement. [...] Nous croyons donc, et sans doute penserez vous comme nous, qu'il n'est pas possible que les femmes exercent les droits politiques.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son Comité de sûreté générale, décrète :

Art. 1^{er} : Les clubs et Sociétés populaires de femmes, sous quelque dénomination que ce soit, sont défendus.

Document 8 : « Aux républicaines »

Aux Républicaines,

En peu de temps le tribunal révolutionnaire vient de donner aux femmes un grand exemple qui ne sera sans doute pas perdu pour elles : car la justice, toujours impartiale, place sans cesse la leçon à côté de la sévérité.

Marie-Antoinette, élevée dans une Cour perfide et ambitieuse, apporta en France les vices de sa famille ; elle sacrifia son époux, ses enfants, et le pays qui l'avait adoptée, aux vues ambitieuses de la maison d'Autriche dont elle servait les projets, en disposant du sang, de l'argent du peuple, et des secrets du gouvernement. Elle fut mauvaise mère, épouse débauchée, et elle est morte chargée des imprécations de ceux dont elle avait voulu consommer la ruine. Son nom sera à jamais en horreur à la postérité.

Olympe de Gouges, née avec une imagination exaltée, prit son délire pour une inspiration de la nature. Elle commença par déraisonner, et finit par adopter le projet des perfides qui voulaient diviser la France ; elle voulut être homme d'État, et il semble que la loi ait puni cette conspiratrice d'avoir oublié les vertus qui conviennent à son sexe.

La femme Roland, bel esprit à grands projets, philosophe à petits billets, reine d'un moment, entourée d'écrivains mercenaires, à qui elle donnait des soupers, distribuait des faveurs, des places et de l'argent, fut un monstre sous tous les rapports. Sa contenance dédaigneuse envers le peuple et les juges choisis par lui ; l'opiniâtreté orgueilleuse de ses réponses, sa gaieté ironique, et cette fermeté dont elle faisait parade dans son trajet du palais de justice à la place de la Révolution, prouvent qu'aucun souvenir douloureux ne l'occupait. Cependant elle était mère, mais elle avait sacrifié la nature en voulant s'élever au-dessus d'elle ; le désir d'être savante, la conduisit à l'oubli des vertus de son sexe, et cet oubli toujours dangereux, finit par la faire périr sur un échafaud.

Femmes ! Voulez-vous être républicaines ? Aimez, suivez et enseignez les lois qui rappellent vos époux et vos enfants à l'exercice de leurs droits ; soyez glorieuses des actions éclatantes qu'ils pourront compter en faveur de la patrie, parce qu'elles témoignent en votre faveur ; soyez simples dans votre mise, laborieuses dans votre ménage ; ne suivez jamais les assemblées populaires avec le désir d'y parler ; mais que votre présence y encourage quelquefois vos enfants. Alors la patrie vous bénira parce que vous aurez réellement fait pour elle ce qu'elle a droit d'attendre de vous. (*Tiré de la feuille de Salut public*¹).

¹ La *Feuille de Salut public* est l'un des organes officiels du gouvernement, publié en 1793-1794.

Document 9 : Précis de la conduite révolutionnaire de dame Pauline Léon

Les jours mémorables de la prise de la Bastille, j'éprouvai le plus vif enthousiasme et quoique femme je ne demeurai pas oisive ; l'on me vit du matin au soir animer les citoyens contre les partisans de la tyrannie, mépriser et braver les aristocrates, barricader les rues et exciter les lâches à sortir de leurs maisons pour secourir la patrie en danger. [...] [En 1791] je fus introduite à la société des Cordeliers, que je n'ai cessé de fréquenter depuis, ainsi que la Société fraternelle [...].

Le jour de la fuite du tyran à Varennes, j'élevai la voix contre cette infâme trahison, faillis être assassinée avec ma mère et une de mes amies par une troupe de gardes du corps et de mouchards de la Fayette. [...] Au 17 juillet de la même année, nous nous rendions au Champ-de-Mars pour signer la pétition ; nous manquâmes de perdre la vie par la fureur des soldats de La Fayette. Échappées au carnage, de retour chez nous nous fûmes injuriées et maltraitées par nos voisins. [...]

Au 10 août 1792, après avoir passé une partie de la nuit à la section, je me mis le lendemain, armée d'une pique, dans les rangs des citoyens pour aller combattre le tyran et ses satellites. Ce ne fut qu'à la prière de presque tous ces patriotes que je consentis à me défaire de mon arme en faveur d'un sans-culotte. [...]

Ma signature se trouve au bas d'une adresse imprimée qui demandait la mort de Louis Capet, et d'un grand nombre de pétitions patriotiques.

Les patriotes connaissent la conduite que j'ai tenue au 31 mai [1793¹] et les mouvements que je me suis donnés pour la formation de la Société Révolutionnaire². [...] Tout le monde connaît mes opinions politiques. C'est dans les sociétés populaires [...] que je propageai les principes de la douce égalité. C'est dans les sections [...] que je prêchai avec toute l'énergie dont je suis susceptible la sainte insurrection [de 1793].

¹ Date d'une insurrection anti-girondine.

² La Société des Citoyennes Républicaines Révolutionnaires est un club de femmes fondé par Pauline Léon. Elle en devient la présidente.

